

**Programme Européen - Etude des systèmes Parcs Relais (P + R) dans les villes moyennes - Conventions avec la CTB et la Société COGENER**

**M. l'Adjoint REGNIER, Rapporteur :** La Ville s'est engagée, par délibération du Conseil Municipal du 16 janvier 1995, dans une étude sur les systèmes P + R dans les villes moyennes européennes, en collaboration avec les Villes de FUNCHAL (Portugal) et LEICESTER (Grande Bretagne).

Cette étude s'inscrit dans le programme européen SAVE qui vise à améliorer l'efficacité énergétique dans les villes et à réduire les nuisances sonores et atmosphériques notamment.

Le budget global qui s'élevait à 660 900 Ecus (soit 220 300 Ecus par ville) est subventionné à hauteur de 40 %.

Un certain nombre de dépenses, liées notamment aux déplacements sur des sites d'étude et pour des réunions de travail avec les autres villes de la Commission Européenne, ont été prises en charge par la CTB et la Société COGENER. Elles s'élèvent à environ 116 000 F qu'il convient de rembourser à ces deux sociétés (92.60.617.35000).

Le Conseil Municipal est donc invité à autoriser M. le Maire à signer les conventions à intervenir à cet effet avec la CTB et la Société COGENER.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables de la Commission du Budget et de la Commission Voirie - Réseaux - Transports, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité.

*Récépissé préfectoral du 23 janvier 1997.*